

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Avant de traiter l'ordre du jour, nous souhaitons aborder deux points qui nous semblent important. L'un concernant le corps des professeurs agrégés, l'autre concernant l'élaboration du procès-verbal des travaux de notre commission.

Mais auparavant, et comme à notre habitude, nous adressons nos plus vifs remerciements à l'ensemble des personnels du service des Actes Collectifs qui, par leur disponibilité et la qualité des documents fournis, nous ont grandement aidés dans notre travail.

S'agissant du point concernant le corps des professeurs agrégés, nous regrettons la suppression de la bonification de 130 points accordée à un professeur agrégé, titulaire d'un poste en lycée et souhaitant, dans le cadre du mouvement Intra, un autre poste en lycée. A notre connaissance, sur l'ensemble des Académies, seule l'Académie de Nice a pris cette décision, suite à la demande d'une organisation syndicale qui n'a pas jugé utile d'en informer les professeurs agrégés. Nous ne contestons nullement la légalité de la mesure, même si nous regrettons que des membres du GT n'aient pas eu le temps de mesurer les conséquences de cette mesure.

Nous demandons que, à l'issue du mouvement Intra, soit fait le bilan de cette mesure, que nous estimons néfaste au mouvement Intra. Nous aimerions connaître le nombre exact de professeurs agrégés sur poste en lycée et n'ayant pas pu obtenir un autre poste en lycée suite à cette mesure. Nous souhaitons aussi le rétablissement de cette bonification dès l'an prochain. Pour en finir avec ce point, nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'argument avancé par un représentant de l'organisation syndicale à l'origine de la demande de suppression lors d'un GT Vœux et barèmes, à savoir « il est normal après un poste en lycée qu'un professeur agrégé repasse par la case collège. »

Le second point concerne le Procès-verbal de la Commission. Nous ne demandons pas la retranscription de l'intégralité des échanges, nous souhaitons simplement qu'il retranscrive avec fidélité l'esprit et la forme des échanges, ce qui ne nous semble pas le cas du dernier Procès-verbal. Nous demanderons donc quelques modifications.

Concernant l'ordre du jour, à savoir la campagne de notation administrative 2012-2013, on constate comme les années précédentes qu'il y a très peu de contestations de notations, trois pour la note et deux pour l'appréciation. Par ailleurs, sur l'ensemble des 1160 professeurs agrégés, il n'y a que très peu de cas de notation Hors-grille ou de cas dont la note nous semble injustifiée. Toutefois ces quelques cas méritent toute notre attention et nous y reviendrons lors de l'étude des cas individuels.

Sur les trois contestations, deux contestent la péréquation nationale, qui n'est malheureusement pas de notre ressort, même si pour l'un des cas, M. BEYRIS, elle est particulièrement pénalisante.

Concernant les demandes de révision d'appréciation, dans le premier cas nous souhaitons qu' on supprime une partie de l'appréciation du Chef d'établissement qui, à nos yeux, est un jugement de valeur qui n'a pas sa place dans une notation administrative et dans le second cas, nous demandons quelques éclaircissements, l'affaire nous paraissant quelque peu obscure.

Pour finir quelques statistiques :

Sur les 1160 collègues de classe normale

- 609 collègues ont une note de 40, soit 52,5% du corps des professeurs agrégés de classe normale.

- 164 collègues ont une note supérieure ou égale à 39,5 et strictement inférieure à 40, soit 14,1%

- 136 collègues ont une note supérieure ou égale à 39 et strictement inférieure à 39,5, soit 11,7%.

**909 collègues (soit 78,3%) agrégés de classe normale ont une note au-moins égale à 39.**

On constate aussi que quelque soit l'échelon la moyenne des notes est toujours supérieure à la moyenne de référence, cela étant spécialement vérifié dans les échelons 4, 5, 6 et 7 où la différence avec la moyenne de référence est supérieure à 1 point. Globalement, on peut dire que l'immense majorité des collègues agrégés est correctement notée. Ce qui paradoxalement fait ressortir les collègues avec une note anormalement basse.

**Echelon 3 : mini : 32,2 / moyenne : 34,1 / maxi : 36**

10 professeurs, moyenne : 35,03

Les notes vont de 34,1 à 36.

**Echelon 4 : mini : 32,5 / moyenne : 34,7 / maxi : 37**

38 professeurs, moyenne : 35,82

Les notes vont de 34,9 à 37.

**Echelon 5 : mini : 33,5 / moyenne : 35,8 / maxi : 38**

71 professeurs, moyenne : 37,01

Les notes vont de 34,3 à 38.

**Echelon 6 : mini : 34,5 / moyenne : 37,1 / maxi : 39**

133 professeurs, moyenne : 38,29

Les notes vont de 37,1 à 39,3.

**Echelon 7 : mini : 36 / moyenne : 38,1 / maxi : 40**

167 professeurs, moyenne : 39,36

Les notes vont de 38 à 40.

**Echelon 8 : mini : 37 / moyenne : 38,9 / maxi : 40**

223 professeurs, moyenne : 39,76

Les notes vont de 36,1 à 40 (de 38,8 à 40, seul Marin Maria a 36,1).

**Echelon 9 : mini : 37,5 / moyenne : 39,4 / maxi : 40**

255 professeurs, moyenne : 39,90

Les notes vont de 37,5 à 40 (202 collègues ont 40).

**Echelon 10 : mini : 38 / moyenne : 39,6 / maxi : 40**

170 professeurs, moyenne : 39,99

Les notes vont de 38,7 à 40 (166 collègues ont 40).

**Echelon 11 : mini : 38,5 / moyenne : 39,8 / maxi : 40**

93 professeurs, moyenne : 39,99

Tous les collègues ont 40, sauf un.